

Itinéraire

Départ : Cauterets (place du Casino)
Arrivée : Cauterets (place du Casino)
Balisage : ▶ VTT
Communes : 1. Cauterets

Profil altimétrique



Description du départ :

place du Casino, prenez à droite en direction de la Mairie. A l'Office de Tourisme, obliquez à nouveau sur la droite pour remonter la rue de la Raillère sur 1,5km. Au pont tournez à gauche et empruntez la route qui monte vers les anciens thermes de Pauze.

A l'intersection suivante, prenez à droite la route un peu raide qui monte aux thermes.

Poursuivez votre route en laissant les thermes sur votre droite et suivez la piste forestière qui grimpe tranquillement à travers bois pendant environ 500m.

Sur votre chemin...



L'histoire de la visite de la Reine Hortense de Beauharnais (A)

Les berlingots de Cauterets (B)

⚠️ Recommandations

- **Période conseillée** : de mai à novembre.
- **Type de terrain** : piste : 40 % / single track : 25 % / route : 35 %

Comment venir ?

Accès routier

Le village de Cauterets est accessible en voiture en 25 minutes depuis Argelès-Gazost et en 35 minutes depuis Lourdes. Prendre direction Pierrefitte-Nestalas, au second rond point dans le village, prendre la première sortie direction Cauterets.

Parking conseillé

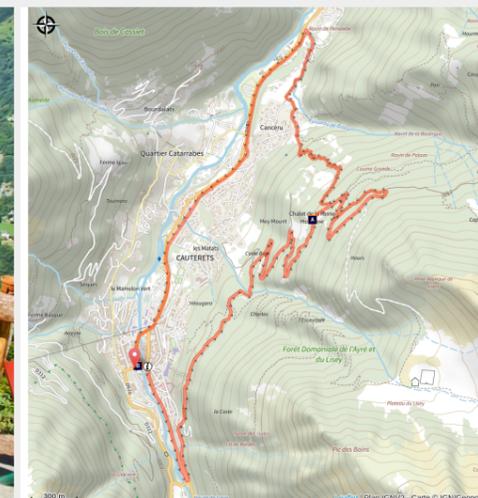
Parking de l'ancienne gare

Circuit VTT n°4 - Cauterets - La Reine Hortense

Cauterets - Cauterets



Panorama depuis le chalet de la Reine Hortense ((c) OT Cauterets)



Ce parcours ravira les amateurs de tout terrain et vous offrira une expérience incroyable.

Ce circuit commence par une agréable montée de quelques kilomètres qui vous réserve une vue imprenable sur la ville de Cauterets. Après une descente décoiffante vers le quartier Cancéru, l'itinéraire se termine tranquillement par 3 km sur la voie verte. Ce parcours nécessite une bonne expérience, un bon bagage technique et physique.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 3 h

Longueur : 11.2 km

Dénivelé positif : 538 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Point de vue et paysages

Sur votre chemin...



L'histoire de la visite de la Reine Hortense de Beauharnais (A)

Parmi les grands noms de l'histoire qui vinrent en séjour à Cauterets figure celui de la Reine Hortense. Epouse de Louis Bonaparte et mère de Napoléon III, c'est à Cauterets qu'elle vint prendre les eaux et soulager le chagrin immense provoqué par la perte de son fils aîné alors âgé de 4 ans. Ses excursions, à pied ou en chaise à porteurs lorsque ses jambes ne lui permettaient plus de gravir les pentes, l'ont souvent menées dans le secteur d'une jolie grange qui porte son nom depuis 1807.



Les berlingots de Cauterets (B)

Le berlingot est une vieille tradition liée aux thermes. On dit qu'il enlevait le mauvais goût du soufre ; toutes les villes thermales avaient leurs berlingots. La Reine Margot propose une fabrication artisanale des berlingots à Cauterets, ainsi que des visites guidées de la fabrication.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme de Cauterets

Place Maréchal Foch, 65110 CAUTERETS

infos@cauterets.com

Tel : +33 (0)5 62 92 50 50

<http://www.cauterets.com>

